

# Liste détaillée pour le déconfinement de l'étape 1

La présente liste est en vigueur le 19 mai 2020, et pourrait être mise à jour lorsque les [décrets d'urgence](#) seront modifiés.

## Construction

- Toutes les activités de construction peuvent reprendre, et les limites s'appliquant aux lieux de travail essentiels sont levées.
- Cette règle s'applique aux arpenteurs.

## Vente au détail

- En plus du commerce en ligne, du ramassage à l'extérieur et des livraisons, tous les commerces de vente au détail peuvent rouvrir sous réserve des lignes directrices et restrictions suivantes :
  - Les magasins situés à l'intérieur de centres commerciaux ne peuvent rouvrir.
  - Les magasins doivent avoir une entrée séparée donnant sur rue.
  - Les magasins peuvent ouvrir sur rendez-vous ou en limitant le nombre de personnes s'y trouvant. Les détaillants doivent limiter le nombre de clients par mètre carré; par exemple, un client par quatre mètres carrés (43 pieds carrés), pour assurer le maintien d'une distanciation physique de deux mètres en tout temps.
  - Seules les salles d'essayage munies de portes, et non seulement de rideaux, sont autorisées, afin de faciliter la désinfection. Une seule salle sur deux doit être utilisée à la fois afin de permettre le nettoyage après chaque utilisation et de maintenir la distanciation physique.
  - Pour obtenir d'autres lignes directrices s'appliquant à ce secteur, veuillez consulter les [ressources pour prévenir la COVID-19 dans les lieux de travail](#).

## Concessionnaires et détaillants de véhicules automobiles

- Concessionnaires et détaillants de véhicules automobiles, notamment :
  - concessionnaires de motocyclettes, voitures et camions neufs et d'occasion;
  - concessionnaires de véhicules récréatifs (p. ex., autocaravanes, remorques, caravanes);
  - concessionnaires d'embarcations et de motomarines et détaillants d'équipement nautique;
  - autres concessionnaires de véhicules : vélos motorisés, voiturettes de golf, scooters, motoneiges, VTT, remorques utilitaires, etc.

- Avant l'étape 1, les concessionnaires de véhicules automobiles devaient limiter l'accès à leur établissement aux personnes ayant un rendez-vous.

## Activités du secteur des médias

- Activités du secteur des médias qui doivent être accomplies dans des locaux au moyen de matériel qui ne permet pas le télétravail. Par exemple :
  - prise de son : production, distribution, publication, studios;
  - postproduction dans le secteur du cinéma et de la télévision; studios d'animation de cinéma et de télévision;
  - édition : périodiques, livres, répertoires, logiciels, jeux vidéo;
  - médias numériques interactifs : conception de systèmes informatiques et services connexes (p. ex., programmation, conception et développement de jeux vidéo).
- Il est recommandé au secteur des médias de continuer, pendant la période de déconfinement, de faire à domicile les activités qui peuvent y être accomplies.
- Les activités de tournage ou d'autres activités effectuées sur le terrain, surtout celles qui nécessitent le rassemblement de travailleurs, d'artistes ou d'autres personnes, ne peuvent reprendre à l'étape 1.

## Opérations planifiées (établissements publics et privés)

- L'imagerie diagnostique et les opérations non urgentes dans les hôpitaux publics et privés et les établissements de santé autonomes, les cliniques et les cabinets privés peuvent être offerts à nouveau, dans la mesure où il est possible de se conformer aux conditions préalables, y compris au cadre du ministère de la Santé intitulé [Une approche prudente pour la planification des opérations et interventions chirurgicales pendant la COVID-19](#), qui énonce des critères clairs à respecter avant que les hôpitaux puissent recommencer à effectuer des opérations planifiées.
- Les opérations et interventions chirurgicales planifiées reprendront lorsque la Directive no 2 à l'intention des fournisseurs de soins de santé (membre d'une profession de la santé réglementée ou quiconque exploite un cabinet de groupe de membres d'une profession de la santé réglementée) sera modifiée ou révoquée, une fois que les hôpitaux répondront aux critères énoncés dans [Une approche prudente pour la planification des opérations et interventions chirurgicales pendant la COVID-19](#).

## Services de santé

- Certains services de santé et services médicaux peuvent être fournis à nouveau par des professionnels de la santé, notamment le counseling en personne, en plus des services virtuels, de même que les opérations planifiées, dans la mesure où il est possible de se conformer aux conditions préalables décrites dans [Une approche prudente pour la planification des opérations et interventions chirurgicales pendant la COVID-19](#).



- Les services de counseling en personne, y compris la psychothérapie et d'autres services de santé mentale et de soutien, peuvent à nouveau être offerts. Certains services étaient déjà fournis en personne en cas d'urgence. Par exemple :
  - counseling pour les dépendances;
  - interventions d'urgence;
  - counseling familial;
  - réadaptation des délinquants;
  - counseling en soins palliatifs;
  - services de parentage;
  - centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle;
  - services aux réfugiés.

## **Services communautaires**

- Les bibliothèques, pour le ramassage ou la livraison.

## **Installations récréatives de plein air**

- À compter du 16 mai 2020 :
  - Les terrains de golf et les terrains d'entraînement de golf en plein air sont ouverts au public. Les pavillons et autres installations récréatives (piscines, centres de conditionnement physique, etc.) doivent demeurer fermés, sauf les salles de bain et les installations de premiers soins. Les restaurants qui sont sur les lieux peuvent préparer des repas pour emporter ou à livrer.
  - Les marinas et clubs de navigation de plaisance sont ouverts au public. Les pavillons et autres installations récréatives doivent demeurer fermés, sauf les salles de bain et les installations de premiers soins. Les marinas et clubs peuvent exercer leurs activités normales : épiceries ou dépanneurs, approvisionnement en carburant, réparation et entretien des embarcations, services d'amarrage et de lancement d'embarcations offerts au public. Les restaurants qui sont sur les lieux peuvent préparer des repas pour emporter ou à livrer.
  - Les terrains de camping privés peuvent ouvrir afin de se préparer à la prochaine saison. Ils peuvent également laisser entrer les personnes qui ont signé un bail pour toute la saison pour une roulotte ou un véhicule récréatif doté de prises d'eau et d'électricité. Les installations communes et les installations récréatives demeurent fermées.
  - Les piscines restent fermées.

## Activités sportives autres que les sports d'équipe

- Les centres sportifs en plein air pour les sports autres que les sports d'équipe rouvriront en assurant un accès limité à leurs installations (p. ex., pas de chalet ni de vestiaires; salles de bain et premiers soins seulement). Voici des exemples de tels centres :
  - courts de tennis;
  - clubs de chasse et de pêche;
  - pistes de cyclisme (y compris de BMX);
  - installations d'équitation.
- Clubs de chasse et de pêche intérieurs et terrains d'entraînement de golf intérieurs.

## Compétitions de sports autres que les sports d'équipe ayant lieu sans spectateurs

- Les activités de sport professionnel et amateur pour les compétiteurs individuels, y compris l'entraînement et les compétitions sous l'égide d'un [organisme provincial de sport reconnu](#), d'un [organisme national de sport](#) ou d'un centre national ou provincial d'entraînement reconnu (p. ex., l'Institut canadien du sport de l'Ontario), dans la mesure où des protocoles de retour au jeu ont été adoptés et où il n'y a pas de spectateurs, sauf un accompagnateur pour une personne de moins de 18 ans.
- Cela s'applique aux compétitions intérieures et en plein air de sports autres que les sports d'équipe qui peuvent avoir lieu dans le respect de la distanciation physique, notamment :
  - les sports nautiques dans des lacs ou cours d'eau en plein air;
  - les sports de raquette comme le tennis, le tennis de table et le badminton;
  - les sports comprenant des animaux comme les courses de chiens, l'agilité et les courses de chevaux;
  - d'autres sports comme l'athlétisme, les courses d'automobiles et de motocyclettes, le patinage artistique, l'escrime, l'escalade, la gymnastique, etc.
- Les piscines resteront fermées. Par conséquent, les compétitions de sports nautiques sont interdites à moins d'avoir lieu en plein air, dans un lac ou un cours d'eau.
- Les sports de contact sont interdits même s'il ne s'agit pas de sports d'équipe. Ce sont des sports où il est impossible de maintenir la distanciation physique comme les suivants :
  - racquetball, squash, boxe, lutte, arts martiaux, etc.

## Services professionnels liés à la recherche-développement

- Les services professionnels liés à la recherche-développement expérimentale dans les sciences physiques, l'ingénierie et les sciences de la vie, notamment dans les domaines de l'électronique, des ordinateurs, de la chimie, de l'océanographie, de la géologie, des mathématiques, de la physique, des sciences environnementales, de la médecine, de la santé, de la biologie, de la botanique, de la biotechnologie, de l'agriculture, des pêches, de la foresterie, de la pharmacie, des sciences vétérinaires et de sujets connexes. Par exemple :
  - laboratoires de recherche-développement dans ces domaines : agriculture, recherche alimentaire, horticulture ou botanique, entomologie, foresterie, bétail, médecine vétérinaire;
  - laboratoires de recherche-développement dans ces domaines : bactériologie, biotechnologie, chimie, nanobiotechnologie, pharmacie, génétique, génomique, biologie computationnelle;
  - services de recherche-développement dans ces domaines : ordinateurs et matériel connexe, électronique, télécommunications;
  - recherche-développement en géologie, océanographie et pollution; observatoires astronomiques;
  - recherche-développement en mathématiques;
  - laboratoires de recherche-développement industrielle.
- Ces exemples sont fournis par souci de clarté. La plupart de ces services, sinon la totalité, sont déjà autorisés dans la section Recherche de [la Liste des lieux de travail essentiels](#).

## Établissements d'inspection des émissions

- Tous les établissements d'inspection des émissions pour les véhicules commerciaux lourds à moteur diesel, y compris les installations mobiles.

## Services vétérinaires

- Les services vétérinaires peuvent être fournis sur rendez-vous.

## Services animaliers

- services de toilettage d'animaux de compagnie;
- services de garde d'animaux de compagnie;
- services de promenade de chiens;
- services de dressage;
- dressage et fourniture d'animaux d'assistance;

- dès le 16 mai 2020, les entreprises offrant des services de pension pour animaux (p. ex., étables) pourront permettre aux propriétaires de rendre visite à leur animal, de les soigner ou de les monter.

## Services ménagers extérieurs ou intérieurs

- Les résidences privées peuvent maintenant engager des travailleurs sur place ou dans les environs pour des activités assurant le fonctionnement de la résidence, comme :
  - services domestiques : hommes ou femmes de ménage, cuisiniers, femmes de chambre, majordomes, gestionnaires d'affaires personnelles, bonnes d'enfants, gardiens d'enfants, autres employés domestiques, etc.;
  - services de nettoyage et d'entretien : nettoyage de la maison, peinture extérieure/intérieure, lavage de fenêtres, nettoyage de piscines, réparations générales.

## Entretien

- Les services d'entretien, de réparation et de gestion de biens peuvent reprendre intégralement, c'est-à-dire pas seulement les projets « strictement nécessaires ».

